

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 7 février 2014 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h, sous la présidence de M. Michel SIEPER, Maire.

Etaient présents : M. Alain GUIDEZ, Mme Eliane LANGUILLAT, M. Jérôme THOMAS, M. Alain CORNE, M. Dino GONCALVES.

Absents : M. Romain LAMOURETTE, M. Alan MONGEOT, M. Frédéric SOUIRY.

Secrétaire de séance : Mme Eliane LANGUILLAT

Le procès verbal de la précédente réunion lu par M. GUIDEZ est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

EMPRUNT TRAVAUX ECOLE :

Après présentation par M. le Maire des différentes propositions bancaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité opte pour l'emprunt proposé par la Banque Postale sur 15 ans avec une échéance constante annuelle et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

ETUDE FAISABILITE REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour confier au cabinet HERARD - DA COSTA, architectes chargés de l'aménagement de la boulangerie, la mission de faisabilité de la réhabilitation du logement y attenant pour un montant de 1 320€ TTC.

PORTES SALLE DES FETES ST MARTIN SUR OREUSE :

Le Conseil Municipal, , à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature du devis de la Sté MEGEBAT à Sens pour un montant de 10 800€ TTC pour des portes aluminium.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 20 DECEMBRE 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier sa délibération du 20 décembre dernier en y ajoutant « Dit que la revalorisation sera automatique selon les textes en vigueur et la variation de l'effectif ».

RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE MASSHENSER :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, est favorable à la rétrocession purement et simplement de cette concession.

INDEMNITE APC 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnité mensuelle, proposée par la Poste, d'un montant de 996€ pour 2014.

PLAN DE DESHERBAGE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune au groupement des communes désireuses d'appliquer ce plan, pour une estimation du coût de ce dernier et des subventions susceptibles d'être obtenues.

FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNEL DEMENAGEMENT DE L'ECOLE :

Le Conseil Municipal autorise, exceptionnellement, le remboursement des frais de déplacement au personnel utilisant son véhicule personnel pour le déménagement de l'école.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE :

- Déménagement des classes pendant les vacances de février.
- Appel d'offres lancé pour les travaux de réaménagement de l'Ecole.
- Signature prochaine de l'acte de servitude de passage d'une canalisation d'assainissement pluvial sur une propriété privée.
 - Prochain Conseil Municipal le 14 mars à 20h30.
 - Sortie du prochain Tambour avant les élections.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire
Michel SIEPER